



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Maladie de Lyme - Plan national

Question écrite n° 18886

Texte de la question

M. Jean-Claude Bouchet appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le plan National « Lyme » qui vient de s'achever, trois ans après son lancement. Les associations de patients atteints par cette maladie lui ont fait part de leurs vives inquiétudes. Mises à part quelques actions du volet « Prévention » qui ont pu favoriser la prise de conscience des citoyens, elles concluent malheureusement que ce plan national, sur l'ensemble des autres aspects, est un échec. Les associations considèrent que les citoyens n'ont pas connaissance de l'ampleur de cette maladie du fait d'une évaluation et de recommandations insuffisantes. Elles s'inquiètent du manque d'avancées dans la recherche fondamentale, la formation des professionnels de santé et l'absence de messages clairs des autorités de santé sur les risques et modes de transmission. Par ailleurs, la mise en place d'un nouveau système de soins permettant une prise en charge des patients n'a toujours pas été actée, contrairement aux engagements du ministère. Au regard de la situation jugée alarmante par les associations, il souhaite connaître les intentions du Gouvernement pour lutter contre cette maladie, et savoir si un nouveau plan national « Lyme » plus conforme aux préconisations légitimes des associations sera engagé.

Texte de la réponse

Le déploiement du plan de lutte contre la maladie de Lyme et autres pathogènes transmissibles par les tiques, lancé en 2017, se poursuit. Sur le sujet de la prévention, des documents d'information élaborés par le ministère en charge de la santé et les agences sanitaires sont mis à disposition du public et des intervenants depuis quelques années. En parallèle, l'agence Santé publique France (SpF) sensibilise chaque été plusieurs dizaines de milliers de correspondants et leur rappelle la disponibilité des documents. Une vidéo de prévention a été réalisée au printemps 2019 grâce à un partenariat entre des associations de patients, SpF et la direction générale de la santé. Ce clip est en accès libre sur internet. De plus, près de 2 000 panneaux d'information et de prévention sur les tiques ont été disposés à l'orée des forêts les plus fréquentées, en lien avec l'Office national des forêts. En ce qui concerne l'établissement du diagnostic, l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, ainsi que le centre national de référence des borrelia, ont procédé à des évaluations des réactifs de laboratoires disponibles sur le marché. Les rapports d'évaluation sont accessibles sur leurs sites internet. Enfin, s'agissant de la prise en charge des patients, la direction générale de l'offre de soins et la direction générale de la santé ont récemment procédé, par arrêté du 22 juillet 2019, à la désignation de cinq centres de référence pour les maladies vectorielles à tiques (CRMVT). Ces centres de référence ont pour mission d'animer le réseau de prise en charge des patients, d'initier des actions de recherche clinique et d'organiser une réponse experte pour des patients en situation complexe. Les agences régionales de santé sont, quant à elles, en charge de l'identification des centres de compétence (CCMVT) sur le territoire de leur région. Ces derniers ont vocation à prendre en charge, en consultation ou en hospitalisation de jour, les patients adressés par leur médecin généraliste s'ils nécessitent un bilan approfondi. Les listes des premiers CCMVT seront connues avant la fin de l'année. La Haute autorité de santé poursuit, avec les organisations des professionnels de santé et les associations de patients, ses travaux d'actualisation des recommandations de prise en charge clinique. Le ministère en charge de la santé, les agences sanitaires et les agences régionales de santé sont

engagés pour une meilleure prévention des maladies transmissibles par les tiques et pour une prise en charge efficace de tous les patients.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bouchet](#)

Circonscription : Vaucluse (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18886

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 avril 2019](#), page 3418

Réponse publiée au JO le : [15 octobre 2019](#), page 9120